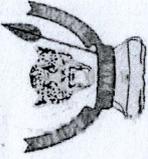


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 080/2025

A LA SOCIETE KIN CONSTRUCTION SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° T09/CGPMP/PROGOU/5/P.TSH/2024, conclu avec la Province de la Tshopo, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre millions trois cent nonante mille trois cent vingt-six, cinq centimes (USD 4 390 326,05) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trente mille sept cent trente-deux, vingt-huit centimes (USD 30 732,28), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 08/05/2025.

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

